EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Vœu b)

VOEU RELATIF AU SYSTEME DE PEREQUATION AU PROFIT DES REGIONS - INCIDENCE SUR LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Depuis 1992, existe un système de dotation de péréquation au profit des régions disposant d'un potentiel fiscal faible. L'Auvergne a toujours bénéficié de cette solidarité nationale. Depuis 2008, l'Auvergne ne fait plus partie des bénéficiaires de cette aide. Cela représente un manque à gagner sur le budget 2009 de 11,4 millions d'euros.

Compte tenu de la suppression de cette dotation de péréquation, la région Auvergne voit sa dotation globale de fonctionnement diminuer de 2,26 % en 2009 alors que l'ensemble des régions françaises voit leur dotation augmenter en moyenne de 1,98 %.

Compte tenu de l'incidence sur les finances de la Ville et de l'Agglomération, cette situation inacceptable mérite d'être corrigée.

Afin que la Région Auvergne puisse bénéficier à nouveau de cette dotation, il convient que le gouvernement fasse évoluer les modalités de calcul permettant aux régions d'avoir accès à cette ressource financière supplémentaire.

Il convient en particulier de prendre en compte, dans le calcul de la péréquation, le plafonnement des bases de taxe professionnelle pour que l'Auvergne bénéficie à nouveau de ce dispositif de péréquation.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- regrette la suppression de la dotation de péréquation pour la région Auvergne ;
- demande au gouvernement de réviser les modalités de calcul afin de permettre à l'Auvergne de bénéficier à nouveau de la solidarité nationale.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 mai 2009

Le Maire,

Serge GODARD